

Conseil d'administration et divulgation des risques liés au changement climatique : le cas des sociétés françaises cotées

		
<p>Walid Ben-Amar École de gestion Telfer Université d'Ottawa benamar@telfer.uottawa.ca</p>	<p>Eustache Ebondo Wa Mandzila Kedge Business School eustache.ebondo@kedgebs.com</p>	<p>Amel Ben Rhouma CEDAG (EA 15 16) Université Paris- Descartes - Paris Sorbonne Cité amel.ben- rhouma@parisdescartes.fr</p>

Au cours de ces dernières années, la réglementation du mode de gouvernance des entreprises françaises n'a cessé de se renforcer. En parallèle, la divulgation environnementale a fait également l'objet de plusieurs textes de lois. Toutefois, la divulgation des risques liés au changement climatique dans le cadre du « Carbon Disclosure Project » demeure volontaire. Notre recherche examine les caractéristiques du conseil d'administration pouvant influencer la participation des entreprises françaises cotées à l'enquête annuelle du CDP. Nos résultats montrent que le niveau d'indépendance du conseil d'administration est positivement associé à la divulgation volontaire des risques climatiques et des émissions de gaz à effet de serre. En revanche, la structure de leadership, la présence de femmes au sein du conseil, la fréquence des réunions et la présence d'un comité environnemental parmi les comités permanents du conseil n'affecte pas la probabilité de participation à l'enquête CDP France. Parmi les variables de contrôle, nous observons une relation positive entre la taille de l'entreprise, sa performance financière et la propension à divulguer des informations sur les risques liés au changement climatique.

Mots-clés : divulgation environnementale, gouvernance d'entreprise, risque environnemental